



**Valorisez l'action de votre entreprise
dans la prévention des risques chimiques et CMR*!**



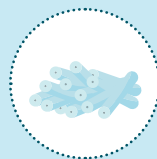
Perchloroéthylène



**Fumées
de soudage**



**Émissions
de moteur Diesel**



Styrène

*cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques

Trophées de la prévention des risques chimiques en entreprise : ensemble, construisons un environnement professionnel plus sûr !

Tous les jours, des milliers de salariés sont exposés aux risques chimiques au sein de leur milieu professionnel, parfois sans en avoir conscience. Des entreprises s'engagent dans des initiatives pour lutter contre ces risques et protéger leurs salariés.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels, acteur majeur de la santé et sécurité au travail, entend valoriser cet engagement et favoriser le partage de bonnes pratiques en organisant les Trophées Risques Chimiques Pros. La cérémonie de remise des trophées se déroulera le **29 mai 2018** à Lyon lors du salon Préventica.

Pour les entreprises, participer à ce concours c'est **mettre en avant les initiatives** menées au service de la santé et sécurité des salariés et profiter des opportunités de valorisation offertes par l'opération.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 mars 2018. N'attendez pas pour inscrire votre entreprise dans l'une des 4 catégories du concours !

L'Assurance Maladie – Risques professionnels



Qui peut participer ?

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent candidater dans l'une des 4 catégories.

4 Catégories pour valoriser votre action :

La catégorie
Perchloroéthylène



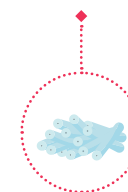
La catégorie
Fumées
de soudage



La catégorie
Émissions
de moteur Diesel



La catégorie
Styrène



Qui analysera les projets ?



Le jury sera composé d'experts de la santé au travail, de personnalités et de partenaires de l'Assurance Maladie – Risques professionnels. Un lauréat sera désigné dans chacune des 4 catégories. En fonction des projets proposés, le jury se réservera le droit de décerner des mentions spéciales.

Comment déposer votre candidature ?



Pour présenter votre projet, il vous suffit de :

- 1 Remplir le dossier de candidature à télécharger sur l'espace prévention www.ameli.fr/employeur
- 2 Une fois le dossier rempli, envoyez-le avant le 15 mars 2018 de préférence par email à risqueschimiquespros@cnamts.fr

Participez pour valoriser votre entreprise et votre action pour la santé de vos salariés !

Les entreprises lauréates feront l'objet d'un reportage vidéo diffusé lors de la cérémonie de remise des prix qui se déroulera à l'occasion du Salon Préventica à Lyon le 29 mai 2018.

Un kit promotionnel sera mis à disposition de chaque entreprise lauréate pour valoriser sa démarche et promouvoir ses actions. L'entreprise pourra ainsi utiliser ce kit dans ses outils d'information et de communication.

Les entreprises primées bénéficieront de la médiatisation de l'opération, notamment dans la presse spécialisée.

LES TROPHÉES EN QUELQUES DATES



- ◆ **15 janvier 2018**
Ouverture des candidatures



- ◆ **15 mars 2018**
Date limite de dépôt du dossier de candidature



- ◆ **29 mai 2018**
Cérémonie de remise des Trophées sur le Salon Préventica à Lyon

Inscrivez votre entreprise avant le 15 mars
sur www.ameli.fr/employeur